

## Compte rendu des Conseils Municipaux

Séance du 28 août 2015

### **1) Convention SDE 07 pour subventions travaux économie d'énergie**

Le Conseil Municipal accepte la signature d'une convention avec le SDE 07 pour la valorisation des CEE (Certificat d'Economie d'Énergie) et le versement d'une subvention à la commune par le SDE 07 pour tous travaux concernant des économies d'énergies sur un bâtiment communal.

### **2) Validation participation annuelle au SDE 07 pour les travaux d'électrification**

A la demande de la perception de Thueyts, le Conseil Municipal valide le tableau récapitulatif des annuités à payer au SDE 07 jusqu'en 2024 pour participation aux travaux d'électrification, tableau récapitulatif remplaçant les conventions.

### **3) Décisions modificatives N°2 au budget primitif 2015**

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives au budget 2015 concernant les articles 6554 en dépenses (+1 404 euros pour SDE 07 et SYMPAM) et 022 (- 1 404 euros).

### **4) Convention de prestation de services avec la Communauté de communes**

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention de prestation de services avec la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans pour des renforts ponctuels avec remboursement du temps passé par les agents à Fabras.

### **5) Redevance occupation du domaine public**

Vu les demandes de stationnement de camions pizzas ou autres sur le domaine public, le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public d'un camion (sur 50 m<sup>2</sup>) à 15 euros par emplacement et par mois pour la période d'avril à septembre inclus, utilisation de 18 h à 23 h, payable trimestriellement.

Séance du 27 novembre 2015

### **1) Modification des statuts de la CDC "Ardèche des Sources et Volcans" : prise de la compétence plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » et la prise de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » par la Communauté de communes.

### **2) Modification des statuts de la CDC "Ardèche des Sources et Volcans" : prise de compétence "contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS07) uniquement pour le fonctionnement**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » et la prise de la compétence « contribution au service départemental d'incendie et de secours (fonctionnement) » par la Communauté de communes.

### **3) Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet**

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par Monsieur le Préfet de l'Ardèche prévoyant l'intégration de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans dans le projet de création d'une Communauté d'Agglomération autour d'Aubenas. Il demande au Préfet de l'Ardèche de revoir sa carte de SDCI en laissant seul, comme le permet la loi Notre du 7 Août 2015, la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans.

### **4) Demande de subvention à Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » pour aménagement entrée de village (côté salle polyvalente)**

Le Conseil Municipal sollicite une demande de subvention d'un montant de 25 000 euros auprès de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, sur les crédits inscrits au BP 2015, pour participer aux travaux d'aménagement de l'entrée du village côté salle polyvalente (agrandissement parking, ralentisseur zone 30...).

### **5) Travaux de voirie : montant supplémentaire à l'enveloppe annuelle communautaire**

Le Conseil Municipal décide d'abonder de 31 007 euros par an l'enveloppe annuelle de la CDC attribuée à notre commune, soit 14 007 euros par an sur la période de 2016 à 2019 inclus, pour financer les travaux de voirie de notre commune, pour un montant total d'environ 220 000 euros TTC.

### **6) Tarif location appartement T3 "église"**

Le Conseil Municipal décide de porter le loyer à 440 euros par mois pour l'appartement T3 n°2 de l'église, d'un commun accord avec le locataire et considérant les travaux réalisés et la mise à disposition d'un petit espace privatif extérieur.

### **7) Décisions modificatives n°3 au BP 2015**

Afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis le vote du BP 2015, le Conseil Municipal approuve les réajustements des comptes nécessaires, à budget équivalent (baisse sur certaines lignes de crédit et augmentation sur d'autres).

### **8) Dénomination des voies et numérotation des maisons**

Le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau de dénomination des rues et places publiques de la commune et système de numérotation métrique mis en place pour l'adressage des habitations.

### **9) Désaffectation et aliénation de chemins ruraux après enquête publique**

Le Conseil Municipal approuve le rapport du Commissaire enquêteur sur l'enquête publique conjointe effectuée du 8 au 23 octobre 2015 concernant la désaffecter de certains chemins ruraux sans intérêt pour la commune.

#### **10) Réhabilitation poulailler : demande de subvention DETR 2016 (désamiantage)**

Le Conseil Municipal approuve le projet de désamiantage du poulailler pour un montant prévisionnel de 94 136 euros HT et sollicite toutes les subventions possibles pour cette affaire, notamment l'aide DETR 2016 de l'Etat.

#### **11) Convention ATC avec le Conseil Départemental de l'Ardèche pour 2016**

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention d'Assistance Technique aux Collectivités (ATC) avec le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'année 2016 en remplacement de l'ATESAT effectuée auparavant par les services de l'Etat, pour un montant de 3,5 euros par habitants et par an.

#### **12) Ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2016**

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement du 1er semestre 2016, et dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

### **Séance du 24 mars 2016**

#### **1) Compte de gestion 2015, compte administratif 2015 et affectation des résultats**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 totalement conforme avec le compte de gestion 2015 pointé par la perception de Thueyts (voir détails page 7 du présent Petit Fabrassou) et présentant un excédent de fonctionnement reporté de 108 068,83 euros.

#### **2) Vote des trois taxes directes locales**

Le Conseil Municipal fixe les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit : taxe d'habitation à 6,84 %, taxe foncière bâti à 13,78 % et taxe foncière non-bâti à 76,14 %.

#### **3) Budget Primitif 2016**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 avec reprise des résultats 2015, lequel s'équilibre en section de fonctionnement à 434 025 euros et à 557 386 euros en section d'investissement (voir détail page 7 du présent Petit Fabrassou).

#### **4) Vote des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour 2016, les subventions aux associations suivantes : ACCA de Fabras (170 €), association Drailles et Calades (810 €), association COLETTE BONZO (450 €), association LA GAF (425 €), SPA Lavilledieu (400 € adhésion obligatoire de 1 euro par habitant), association Cabar'yves (150 €), fondation du patrimoine (50 € adhésion obligatoire pour dossier église), amicale des pompiers (100 €), association des maires (90 €).

#### **5) Obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture**

Le Conseil Municipal décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter de ce jour, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme avec demande d'alignement lorsque ces clôtures se situent en limite du domaine public.

#### **6) Acquisition de terrains La Chareyre-acte administratif**

Le Conseil Municipal approuve l'achat au consort GINEYTS de 760 m<sup>2</sup> de terrain au quartier de La Chareyre pour un montant de 760 euros par acte administratif réalisé en Mairie, avec frais de vente supportés par l'acquéreur.

#### **7) Vente de terrain le village - acte administratif**

Le Conseil Municipal approuve la vente à monsieur Damien CARPENTIER d'une bande de terrain de 560 m<sup>2</sup> située en montant à Fabras le long de la RD 119 pour un montant de 560 euros par acte administratif réalisé en Mairie, avec frais de vente supportés par l'acquéreur.

#### **8) Convention déneigement**

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention tripartite concernant le déneigement des communes de Fabras et Saint Cirgues de Prades avec Monsieur BREYSSE Benoit, agriculteur de Prades, prévoyant également l'acquisition d'une nouvelle étrave pour le déneigement.

#### **9) Eglise : lancement d'une troisième souscription**

Le Conseil Municipal approuve le lancement d'une 3eme souscription auprès de la Fondation du patrimoine d'un montant prévisionnel de 17 400 euros HT prévoyant des travaux d'intérieurs (dalles en pierres, fixation des supports et peintures).

#### **10) Désignation de deux représentants de la commune pour le PLUi**

Le Conseil Municipal désigne Mr Cédric D'IMPERIO comme représentant titulaire et Mme Jacqueline MOULIN comme suppléante pour siéger à la commission PLUi de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.

#### **11) Création d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe (avancement de grade)**

Considérant la possibilité d'avancement de grade pour un agent de la commune, le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 12 heures.

#### **12) Convention CDG07/Commune de FABRAS relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL**

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec le centre de gestion relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017.

#### **13) Aménagement/sécurisation des abris bus - demande de subventions**

Le Conseil Municipal approuve le projet de sécurisation des arrêts de car scolaires et la création d'abris bus à Combechaude, Bonneval et Les Plots, pour un montant total de 27 833 euros HT et sollicite l'aide financière à 60 % du Conseil Départemental de l'Ardèche.

## Séance du 26 mai 2016

### **1) Demande de subventions au Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide au déneigement hiver 2015/2016**

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental de l'Ardèche pour aide au déneigement des voiries communales pour l'hiver 2015/2016.

### **2) Création d'un emploi de rédacteur principal de 1ere classe pour avancement de grade**

Considérant l'inscription d'un agent de la commune au tableau d'avancement de grade de 2016, le Conseil municipal approuve la création d'un emploi de rédacteur principal de 1ere classe d'une durée hebdomadaire de 23,5 heures.

### **3) Mise en place d'un service de transport scolaire**

Au vu des conditions demandées (règlement transport du Conseil Départemental de l'Ardèche), le Conseil Municipal sollicite la mise en place par le Conseil Départemental de l'Ardèche, d'un service de transport scolaire du village de Fabras vers l'école publique de Jaujac, dès les conditions d'éligibilité remplies par notre commune (plus de 5 enfants de plus de 5 ans...).

### **4) Demande de participation financière à l'école de Meyras**

Au vu des éléments du dossier présenté par la commune de Meyras pour 3 enfants, le Conseil Municipal accepte le paiement de la participation scolaire 2014/2015 et 2015/2016 uniquement pour un enfant de la commune pour 243 euros par année scolaire et refuse le paiement pour les deux autres enfants, considérant la demande de la commune de Meyras comme non justifiée.

### **5) Embauche de personnel contractuel**

Le Conseil Municipal approuve le recrutement de personnel en contrat à durée déterminée (agent non-titulaire ou contrat aidé) pour des missions ponctuelles de renforts ou pour les besoins du service.

## Séance du 30 septembre 2016

### **1) Décisions modificatives n°1 au budget primitif 2016**

Le Conseil Municipal approuve de procéder aux réajustements des comptes à budget équivalent concernant des opérations comptables en fonctionnement et en investissement à la demande de la trésorerie de Thueyts.

### **2) Demande de subvention pour travaux isolation/chauffage salle des associations**

Le Conseil Municipal approuve la demande de subvention au SDE 07 et à la DETR 2017 pour des travaux d'amélioration de l'isolation et la mise en place d'une pompe à chaleur réversible (chauffage/climatisation) pour la salle des associations (petite salle) pour un montant d'environ 25 000 euros HT.

## Séance du 25 novembre 2016

### **1) Modification des statuts de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CDC Ardèche des Sources et Volcans afin de simplifier et ré-écrire sur la forme sans prendre de nouvelles compétences ses statuts. Cette modification statutaire est effectuée à la demande de la Préfecture pour pouvoir conserver l'éligibilité de notre CDC à la dotation DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) bonifiée.

### **2) Dépôt du Permis de construire pour réhabilitation ancien Poulailier**

Le Conseil Municipal approuve le dépôt du permis de construire concernant la réhabilitation de l'ancien poulailier avec demande de création d'un restaurant et d'un boulodrome à vocation intercommunal.

### **3) Demande de subvention Réhabilitation/désamiantage Poulailier à la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)**

Le Conseil Municipal approuve la demande de subvention à la Région AURA, en complément des autres demandes de subventions déjà réalisés sur ce dossier, pour un accompagnement financier complémentaire de la Région sur ce dossier.

### **4) Demande de subvention cheminement piétons Echelette/les Plôts (RD5)**

Le Conseil Municipal approuve les demandes de subventions à effectuer (Conseil Départemental de l'Ardèche, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Députée, Sénateur, Etat...) concernant le dossier de cheminement piétons le long du RD 5 (Echelette/les plôts) pour un montant prévisionnel de 78 000 euros HT.

### **5) Renouvellement convention Assistance Technique aux Collectivités avec le Conseil Départemental de l'Ardèche**

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention ATC pour l'année 2017 avec le Conseil Départemental de l'Ardèche pour bénéficier de l'ingénierie technique des services du CD 07 dans l'aide au montage de dossier pour la commune (mise aux normes arrêt de bus, cheminement piétons Echelette...).

### **6) Décisions modificatives n°2 au budget primitif 2016**

Le Conseil Municipal approuve de procéder aux réajustements des comptes à budget équivalent concernant des opérations comptables en fonctionnement et en investissement à la demande de la trésorerie de Thueyts.

### **7) Ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2017**

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement du 1er semestre 2017, et dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

**Les délibérations du Conseil Municipal sont toutes consultables en Mairie aux jours et heures d'ouvertures au public**